

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 9 JUILLET 2019 À 19 H 30
À LA SALLE DES FÊTES DE SAULON-LA-CHAPELLE

PRÉSENTS : **PRÉSIDENT** : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Dominique GODEFROY (en remplacement de Bernard BOBROWSKI), Jean-Marc BROCHOT, Jean-Claude BELLINI, Didier TOUBIN, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Gilles CARRÉ, Danièle BÉLORGEY, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Didier GUILLEMARD, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Hervé RENARD, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREYT, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Christian PARIS, Pascal GRAPPIN, Isabelle CHAPUILLIOT-CATTIER (en remplacement de Pierre-Alexandre PRIVOLT), Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER).

EXCUSÉS : Thomas CAGNIANT, Bernard BOBROWSKI, François MARQUET, Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Pierre GALTIE, Léonard DILLENSCHNEIDER, Michel PERSONNIER, André ARZUR, Pascal BONVALOT, Bernard MOYNE, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROBIOT, Jean-Claude ALEXANDRE, Olivier BAYLE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Florence ZITO, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Pierre LIGNIER, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Maurice CHEVALLIER, Claude CHARLES.

POUVOIRS : François MARQUET a donné pouvoir à Gérard TARDY.

Lionel PAULIN a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sylvie VACHET a donné pouvoir à Yves COGNET.

Pierre GALTIE a donné pouvoir à Ludovic MILLE.

Léonard DILLENSCHNEIDER a donné pouvoir à Dominique VÉRET.

Michel PERSONNIER a donné pouvoir à Aleth DÉTOT.

André ARZUR a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.

Bernard MOYNE a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.

Anne SEGUIN a donné pouvoir à Sophie GALLOIS.

Gilles MALSERT a donné pouvoir à Jean-Paul SÉRAFIN.

Jean-Luc ROBIOT a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain FORNEROL.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Florence VÉDRENNE.

Sylviane PAUL-MONCEAUX a donné pouvoir à Christian PARIS.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI et Sabine SENTERRE, Secrétariat général.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Monsieur BROCHOT était désigné secrétaire de séance.

Les comptes rendus des séances du Conseil communautaire du 25 juin 2019 et les relevés de décisions du bureau des 28 juin étaient approuvés à l'unanimité.

1. POINTS D'INFORMATION

- Intervention de Jacques JACQUENET, Président du SICECO.

Monsieur le Président remerciait Monsieur JACQUENET de sa présence. Monsieur JACQUENET remerciait à son tour l'assemblée de son accueil et passait la parole à Monsieur GRAPPIN, Vice-Président du SICECO. Celui-ci rappelait que dans le cadre du dispositif TEP CV géré par l'ex Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, une opération de remplacement des luminaires d'éclairage public par des dispositifs à LED avait été menée au bénéfice d'une dizaine de communes. Les certificats d'économie d'énergie revendus par le SICECO dans le cadre de cette opération à des conditions particulièrement favorables ont permis de générer une plus-value d'environ 780 000 €, que les instances du SICECO ont proposé de réaffecter intégralement à un nouveau programme de rénovation de l'éclairage public sur le nouveau territoire communautaire. Cette nouvelle opération fait l'objet d'une liste de communes établie selon les critères initiaux de l'opération (avec une participation minimisée de la commune à 20 %).

Monsieur JACQUENET se félicitait de cette opération et informait les élus qu'ils seraient prochainement contactés par les services du SICECO afin de confirmer le cas échéant leur engagement dans cette démarche.

Quelques questions sur les modalités de ce programme étaient posées par Messieurs GARNERET, GAILLOT, BELLINI et SEGUIN.

Pour conclure, Monsieur le Président remerciait Monsieur JACQUENET de sa proposition et le pria de bien vouloir transmettre ses remerciements à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du SICECO.

- Intervention de Noémie GAMBA, de la plateforme de rénovation du Pays Beaunois, sur l'évolution de la Plateforme en SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique).

Noémie GAMBA, animatrice de la plateforme de rénovation du Pays Beaunois informait l'assemblée des changements prochains qui affecteront les modalités et le fonctionnement de la plateforme dont la candidature a été validée par le Conseil Régional en vue de sa transformation en Service Public de la Performance Énergétique (SPEE). Cette évolution vise à renforcer l'accompagnement et le service apporté aux candidats à la rénovation thermique et énergétique et s'inscrit en cohérence avec les objectifs de rénovation fixés par le PCAET.

2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

C/19/118 - OBJET : MISE À JOUR TARIFICATION PETITE ENFANCE (PARTICIPATIONS FAMILIALES) AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019 SUITE À CIRCULAIRE DE LA CAF

Madame VENTARD exposait les nouvelles modalités de tarification des structures d'accueil de la petite enfance résultant d'une évolution de la politique de la CAF, qui étaient adoptées à l'unanimité.

C/19/119 - OBJET : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - MULTI ACCUEIL LA FÉE CLOCHETTE ET MICROCRÈCHE LES LUCIOLES

Présenté par Madame VENTARD, le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant entrant en vigueur au 1^{ER} septembre 2019.



C/19/120 - OBJET : CHARTE QUALITÉ DES TEMPS COLLECTIFS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Présenté par Madame VENTARD, le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité la charte qualité des temps collectifs des RPE, applicable au 1^{er} septembre 2019.

C/19/121 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION PÉRISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Présenté par Mme DUREUIL, le Conseil communautaire attribuait à l'unanimité le nouveau marché, unique pour l'ensemble des structures communautaires, à la société API restauration pour un montant estimatif annuel de 588 219,06 € HT, soit 620 571,11 € TTC.

Monsieur FORNEROL souhaitait savoir si l'on s'était assuré que la société API était bien en mesure de fournir l'ensemble des repas prévus au marché. Il était répondu que ce critère était bien entendu vérifié dans le cadre de l'appel d'offres.

À la demande de Monsieur GARNERET, il était précisé que le marché était conclu pour 3 ans.

C/19/122 - OBJET : TARIFS DES ATELIERS NUMÉRIQUES

Présenté par Madame VENTARD, dans le cadre du développement de l'offre d'ateliers numériques proposée par la Communauté de communes par la Direction des Solidarités, le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité la mise en œuvre de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2019.

C/19/123 - OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Présenté par Madame POSTANSQUE, le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité le nouveau règlement intérieur de l'École de Musique Intercommunale qui entrera en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2019.

C/19/124 - OBJET : TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE 2019-2020

Présenté par Madame POSTANSQUE afin de proposer aux usagers une grille tarifaire la plus lisible et la plus stable possible et des enseignements harmonisés entre les deux sites, le Conseil communautaire adoptait à l'unanimité les tarifs de l'année 2019-2020.

C/19/125 - OBJET : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL SILENE

Présenté par Monsieur BROCHOT, afin d'ajuster la demande de subvention annuelle auprès du Conseil Régional au plus près de la réalisation effective des actions 2019, le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité cette modification, étant précisé que la réalisation du programme SILENE ainsi ajustée ne comporte pas d'actions nouvelles par rapport à la programmation initiale.



Madame BILLOTTE demandait à ce qu'un retour aux Maires soit fait concernant les actions engagées par les citoyens de leur commune dans le cadre de SILENE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/126 - OBJET : « PROJET DES 5 GARES » - CONVENTION ENTRE L'EPCI ET LES COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN, GILLY-LES-CÎTEAUX, NUITS-SAINT-GEORGES, CORGOLOIN ET SAULON-LA-CHAPELLE EN VUE DE REDYNAMISER LES BÂTIMENTS DES GARES

Présenté par Monsieur BROCHOT, celui-ci rappelait l'origine de ce projet initié suite à la proposition faite par Gares & Connexions, propriétaire des bâtiments des gares et haltes ferroviaires, en vue de la vente de certaines d'entre elles.

Monsieur le Président, Monsieur BROCHOT, Monsieur CARTRON et Monsieur GRAPPIN rappelait chacun dans leurs interventions respectives l'importance de préserver ce réseau particulièrement riche sur notre territoire, facteur de développement économique et résidentiel, d'aménagement du territoire et de réduction des gaz à effet de serre. Une action collective à l'échelle communautaire et une concertation très étroite avec les communes d'implantation constitue un gage d'action concertée et efficace.

L'objet de l'accord cadre proposé est de déterminer des modalités d'actions conjointes, chacun dans ses domaines de compétences, en vue de valoriser les bâtiments et les abords des gares, en lien avec Gares & Connexions et la Région qui financent les aménagements éventuels et le Pays beauinois qui pourra accompagner cette démarche sur le plan méthodologique et financier.

Monsieur JOBARD se demandait pourquoi la Communauté de communes intervenait dans ce domaine et quel budget y serait consacré. Monsieur le Président répondait que le budget sera déterminé et voté à l'issue de la première phase d'étude et que l'intervention de la Communauté s'inscrit dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et touristique et de mobilité. Monsieur le Président rappelait l'importance de ses sites d'intérêt stratégique majeur dans la perspective du développement futur de notre territoire.

Monsieur SEGUIN regrettait que cet accord cadre ne comporte pas plus d'obligations et de contraintes en terme d'aménagements connexes pour les communes d'une part, et de maintien des horaires et du cadencement pour la SNCF d'autre part.

Monsieur GRAPPIN précisait que ce débat est très présent et récurrent à la Région où il faut considérer de façon différente la fermeture des guichets et des gares en elles-mêmes d'une part, et le maintien des arrêts d'autre part.

À l'issue de ces échanges, le Conseil communautaire, avec deux abstentions, autorisait le Président à signer l'accord cadre relatif au projet des 5 gares.

C/19/127 - OBJET : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES PISCINES INTERCOMMUNALES SISES À NUITS-SAINT-GEORGES ET À VOUGEOT POUR LA SAISON ESTIVALE – ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION C/19/95 DU 28 MAI 2019

Présenté par Monsieur DALLER, le Conseil communautaire adoptait à l'unanimité la modification des jours et horaires d'ouverture des piscines communautaires pour la période du lundi 3 juin au dimanche 1^{er} septembre 2019 inclus.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE

C/19/128 - OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – CHAMBRE FUNÉRAIRE INTERCOMMUNALE DE NUITS-SAINT-GEORGES – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Présenté par Monsieur CARRÉ, le Conseil communautaire prenait acte du rapport d'activité 2018 de la chambre funéraire déléguée par contrat d'affermage à la société OGF pour une durée de 15 ans, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2027.

Le Conseil communautaire approuvait ensuite un ensemble de 16 délibérations (de C/19/129 à C/19/144) relatives aux ressources humaines, chacune présentée par Monsieur le Président et les Vice-Présidents concernés, portant sur des créations d'emplois permanents ou non permanents, sur des titularisations d'agents contractuels, sur la modification de temps de travail de certains emplois ou sur le recours au service civique.

C/19/129 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE – ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

C/19/130 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF – DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

C/19/131 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT À TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (LOI N° 84-53 – ARTICLE 3 1°) – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA BIODIVERSITÉ

C/19/132 - OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI – DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – RESTAURATION SCOLAIRE CORGOLOIN

C/19/133 - OBJET : CRÉATION POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE – DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – RESTAURATION SCOLAIRE SAULON-LA-CHAPELLE

C/19/134 - OBJET : CRÉATION DE DEUX POSTES D'ATTACHÉS TERRITORIAUX – MISSION ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS / MISSION PLANIFICATION, URBANISME ET HABITAT

C/19/135 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – ÉQUIPE BÂTIMENTS

C/19/136 - OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT, À TEMPS NON COMPLET, POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 – ARTICLE 3 1°) – SERVICE COMMUN SCOLAIRE

C/19/137 - OBJET : SERVICE CIVIQUE

C/19/138 - OBJET : VERSEMENT GRATIFICATIONS AUX STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

C/19/139 - OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – DIRECTION DES SOLIDARITÉS – ANIMATEUR NUMÉRIQUE

C/19/140 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ANIMATEUR PRÉVENTION / CLAS - DIRECTION DES SOLIDARITÉS

C/19/141 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

C/19/142 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE, À TEMPS NON COMPLET – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE – PISCINES INTERCOMMUNALES

C/19/143 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À TEMPS NON COMPLET – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE – PISCINES INTERCOMMUNALES



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE

C/19/144 - OBJET : CRÉATIONS DE 18 POSTES PERMANENTS D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION À TEMPS COMPLET, DE 3 POSTES PERMANENTS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS COMPLET ET DE 2 POSTES PERMANENTS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET SERVICE COMMUN SCOLAIRE

En préambule, dans le cadre de l'examen de la délibération n° C/19/129, Monsieur CARTRON faisait observer de manière générale le nombre important de création ou de transformation d'emplois lors de cette séance. Il s'interrogeait sur les impacts budgétaires correspondants, sur la pertinence de la titularisation d'un professeur de musique effectuant quelques heures par semaine.

Monsieur GRAPPIN s'interrogeait également sur la création d'emplois de titulaires correspondant à des besoins non pérennes en cas de diminution ou de suppression des activités correspondantes.

Monsieur le Président indiquait que la grande majorité de ces emplois correspond à la régularisation de situations anciennes d'agents en CDD dont la situation oblige à ce qu'ils soient titularisés, l'EPCI étant dans certains cas fautif vis-à-vis de la législation sur le renouvellement de leurs contrats.

Monsieur le Président précisait également que les emplois pérennisés correspondent à des activités qui ne sont pas susceptibles d'être remises en cause et constituent l'effectif titulaire minimum requis pour assurer le service quotidien, le volant d'activité fluctuant étant toujours assuré par des personnels non titulaires ou non permanents. Monsieur le Président ajoutait qu'il importe également que l'EPCI puisse conserver dans les meilleures conditions les agents qui ont fait la preuve au bout d'une période d'essai en CDD de leur efficacité et de la pertinence de leur emploi, dans l'intérêt des services rendus aux usagers.

Toutes les délibérations étaient adoptées à l'unanimité sauf la délibération C/19/129 qui était adoptée par 65 voix Pour et 6 voix Contre.

C/19/145 - OBJET : RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES – ANNEE 2019

Présenté par Monsieur SEGUIN, après avoir précisé que 50% des contributions au FPIC sont retenus aux communes dans le cadre des attributions de compensation, le Conseil communautaire acceptait à l'unanimité la répartition du FPIC 2019 à raison de 100% pour la Communauté de communes et 0% pour ses communes membres.

Monsieur le Président précisait que la prise en charge finale de 50% du FPIC par la Communauté de communes, dérogeant aux règles de droit commun, est un exemple, parmi d'autres, du rôle très positif de notre Intercommunalité dans le soutien financier accordé aux communes.

C/19/146 - OBJET : TRANSFERT DE L'ACTIF ET DES EMPRUNTS DU SERVICE COMMUN SCOLAIRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE SERVICE COMMUN SCOLAIRE

Dans le cadre de la mise en place du budget annexe dédié à la gestion du service commun Scolaire, le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité le transfert de l'actif et des emprunts du service commun scolaire du budget principal vers le budget annexe service commun Scolaire.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE

C/19/147 - OBJET : RÉPARTITION FINANCIÈRE DES CHARGES DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE DE CHAMBOEUF

Dans le cadre de la mise en place du budget annexe dédié à la gestion du service commun Scolaire, le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité la répartition des charges du bâtiment de l'école maternelle et primaire de Chamboeuf.

C/19/148 - OBJET : RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BÂTIMENT DU PÔLE SCOLAIRE DE L'ÉTANG-VERGY

Dans le cadre de la mise en place du budget annexe dédié à la gestion du service commun Scolaire, le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité la répartition des charges du bâtiment de l'école maternelle et primaire de L'Étang Vergy.

C/19/149 - OBJET : RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ROUPNEL – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LOCAUX PRÉFABRIQUÉS

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école maternelle Roupnel, le Conseil communautaire décidait à l'unanimité de confier la prestation à la société ALTEMPO pour un montant de 49 238.91 €TTC.

3. QUESTIONS DIVERSES

Préparation d'une contractualisation avec l'Agence de l'Eau – Travaux eau potable et eaux usées 2019/2021. Il était proposé de reporter cette présentation à une séance ultérieure.

Madame BILLOTTE tenait à signaler le beau travail réalisé par la direction de l'Action culturelle de la Communauté de communes avec la vidéo en 3D réalisée par un drone survolant les vignes de la Côte de Nuits, actuellement diffusée dans le réseau des médiathèques. Ce projet intitulé « Drone de vignes » a été déclaré « Coup de cœur » du « Mois des Climats ». Cette vidéo sera disponible prochainement sur le site Internet de la Communauté de communes. Monsieur le Président ajoutait que cette réussite illustre l'engagement et la montée en compétences des agents de l'Intercommunalité.

Monsieur SÉRAFIN tenait à rappeler ses propos en Bureau exécutif concernant le projet de création d'un assainissement collectif sur Détain-et-Bruant, avec son souhait d'étudier plusieurs scénarios qui seront ensuite soumis au vote du prochain Conseil communautaire. Monsieur le Président lui répondait que, comme cela avait été décidé en Bureau communautaire sur sa proposition, cette question serait bien mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communautaire à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 22h20.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE